



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2017

L'an deux mille-dix-sept, le trente juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de METTRAY, sous la présidence de Monsieur Philippe CLEMOT, Maire.

Etaient présents :

Philippe CLEMOT, Béatrice JUGEL, Michel DUREAU, Chloé METAYER, Emmanuel DUTAY, Jean-Claude DUCHESNE, Nathalie SAUVEY, Catherine GARIN-LIEGE, Bernard BIEQUE, Michel LE GALLIC, Geneviève STRADY.

Etaient représentés :

Daniel LAURENT ayant donné pouvoir à Philippe CLEMOT
Renée BAPST ayant donné pouvoir à Catherine Garin-LIEGE
Yann THOMAS ayant donné pouvoir à Béatrice JUGEL

Etaient absents : Jacqueline GUENAULT, Bruno PAGEOT-NOURRY, Bruno VIGNON, Béatrice SAVIGNY, Sophie GUERIN-SIPROUDHIS

Secrétaire de séance : Catherine GARIN-LIEGE

Approbation du compte rendu Conseil Municipal du 20 juin 2017

Monsieur le Maire précise que le compte rendu du 20 juin sera mis à l'approbation en septembre car il n'a pas été remis à l'opposition.

Désignation des délégués municipaux et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Monsieur le Maire nous explique les règles du code général des collectivités territoriales pour établir une liste qui, dans les Communes de moins de 9 000 habitants, et comptant un conseil municipal de 19 membres le nombre de délégués est de 5 et le nombre de suppléants de 3.

- En vertu du code électoral :
 - o les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux
 - o ils sont élus sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne.
 - o interdiction formelle du panachage et du vote préférentiel.
 - o les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle que déposée auprès du Maire (les premiers élus étant délégués, les suivants suppléants)
 - o les candidats se présentent globalement et non pas spécifiquement à l'élection de délégué ou de suppléants.
 - o les listes peuvent être complètes ou incomplètes
 - o chaque liste devra être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe

En séance il est constaté :

- le respect du quorum,
- le dépôt d'une seule liste « METTRAY l'Avenir Ensemble »
-

Pour construire sa liste M le Maire a appliqué la règle retenue lors de l'ancien mandat : liste constituée dans l'ordre du tableau du conseil municipal, mais en respectant la parité.

Monsieur le Maire présente une liste composée comme suit :

Titulaires :

- 1- Philippe CLEMOT
- 2- Béatrice JUGEL
- 3- Daniel LAURENT
- 4- Chloé METAYER
- 5- Michel DUREAU

Suppléants :

- 6- Renée BAPST
- 7- Jean-Claude DUCHESNE
- 8- Jacqueline GUENAUULT

Mme STRADY demande pourquoi cette liste a été faite en petit comité sans concertation avec l'équipe. M le Maire affirme avoir repris la méthode déjà débattue «Maire, adjoints et conseillers» dans l'ordre du tableau.

Le bureau de vote est constitué de la façon suivante (Président, Secrétaire, les 2 élus plus âgés et les 2 élus les plus jeunes) :

M le Maire Président
C Garin-Liege Secrétaire
JC Duchesne
M Dureau
Chloé Metayer
Emmanuel Dutay

Résultat des votes : 14 voix pour la liste METTRAY l'AVENIR ENSEMBLE présentée par M le Maire

La séance est close à 19h.

Fait et affiché à Mettray, le 03 juillet 2017

La secrétaire de séance, Catherine GARIN-LIEGE

